

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) COHESION SOCIALE



« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les Collectivités Territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

CONTEXTE

A l'échelle de la CALL, **19 communes sur 36 sont inscrites en Politique de la Ville** (21 quartiers prioritaires, 56 000 habitants soit ¼ de la population totale).

L'évaluation à mi-parcours du **Contrat de Ville** livrée en juillet 2019 met en avant des **problématiques majeures** qui demeurent à traiter dans les QPV comme l'éducation, la mobilité, l'insertion professionnelle, la faible mixité sociale ou bien encore l'accès aux droits (incluant la question de l'inclusion numérique).

Suite à la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022, la CALL et l'Etat ont signé un **protocole d'engagements renforcés et réciproques**. Ce dernier, en cohérence avec le Projet de Territoire de la CALL, s'appuie sur **14 enjeux prioritaires** parmi lesquels : renforcer les démarches « d'aller vers » pour une action davantage de proximité, développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), faire bénéficier aux habitants des QPV les dispositifs déployés par la CALL dans le domaine de l'emploi, lutter contre le repli sur soi des habitants des QPV, mettre en place des dispositifs d'insertion innovants, faire du numérique un vecteur d'inclusion sociale en accompagnant les habitants dans les nouveaux usages, améliorer l'état de santé des habitants des QPV et faire de la culture un levier de développement social.

Dans le cadre de ses **crédits de droit commun Politique de la Ville**, la CALL accompagne de nombreuses associations du territoire qui œuvrent dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants en QPV. D'un point de vue stratégique et méthodologique **ce soutien financier se traduira en 2020 par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**.

L'AMI intervient en **complémentarité de la programmation 2020 du Contrat de Ville** qui repose sur 4 piliers : l'amélioration de l'inclusion et du développement de la cohésion sociale, l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de l'environnement, le renforcement de l'attractivité des QPV et l'égalité des chances en qualité d'axe transversal.

OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'AMI a vocation à :

- contribuer à la **nouvelle stratégie de la CALL** en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires ;
- Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV pour **répondre à des besoins non pourvus** par les actions du Contrat de Ville ;
- Promouvoir les **démarches expérimentales et innovantes** ;
- Valoriser les **actions exemplaires** ;
- Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
- Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des **processus de participation des habitants**.

BUDGET 2020

150 000 euros de crédits spécifiques (en fonctionnement) de la CALL sont fléchés sur l'AMI cohésion sociale pour l'année 2020 dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville ».

ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE L'AMI

Public cible :

Les projets soutenus dans le cadre de l'AMI doivent **concerner majoritairement les habitants résidant en quartier prioritaire**. Une priorité est accordée aux jeunes et aux femmes (public plus difficilement mobilisable). L'opérateur s'engage dans sa présentation à préciser les modalités de mobilisation et de ciblage de ces derniers (sourcing).

Thématiques prioritaires :

L'AMI vise à soutenir des projets articulés autour des priorités suivantes :

1. L'insertion professionnelle et sociale :

- créer les conditions d'employabilité des habitants des QPV ;
- Favoriser l'accès à l'information et aux droits (faciliter la communication sur l'offre à disposition, accompagner les publics éloignés des pratiques numériques ...) ;
- Mettre en place des actions innovantes visant à faire du sport et de la culture des leviers dans les champs de l'insertion sociale et professionnelle.

2. L'éducation :

- accompagner les démarches expérimentales en matière d'accompagnement à la parentalité (carences dans la fonction parentale) ;
- Proposer des formes de garde d'enfants innovantes dans les QPV ;

- Promouvoir les actions d'éducation à la réussite portées par des jeunes pouvant être généralisées (exemple : Coopérative Jeunesse de Service) ;
- Développer les actions œuvrant dans le champ de la carence émotionnelle des enfants (éveil, lien à la mère très prégnant).

3. La santé :

- en lien avec l'Atelier Santé Ville, favoriser les dispositifs de prévention contre les addictions (alcools, écrans, stupéfiants ...) auprès des habitants des QPV, notamment via des démarches d' « aller vers » ;
- Lutter contre le renoncement aux soins ;
- Promouvoir la pratique sportive en s'appuyant sur les atouts du territoire (pôle d'excellence sportif, chaîne des parcs, évènementiels, pluralité des acteurs) ;
- Développer les actions innovantes autour de l'alimentation saine et favorisant les circuits courts ;
- Mettre en œuvre des actions qui concernent spécifiquement la précarité, le mal-être et la santé mentale.

4. La mobilité :

- Lever les freins psychologiques à la mobilité des habitants en QPV (perception des transports, voiture vue comme une promotion sociale importante ...) ;
- Proposer des solutions et dispositifs innovants en termes de mobilité douce dans les QPV. ;
- Soutenir les actions visant à améliorer la connaissance du territoire pour faciliter les déplacements ;
- Développer des services innovants à la mobilité.

MODALITES DE FINANCEMENT

Les projets retenus dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un **taux de co-financement** de la CALL sur ses crédits de droit commun **à hauteur de 50%**.

Toutefois, **un système de bonification pouvant aller jusqu'à 80% du montant total** pourra être accordé si l'action:

- est portée par des habitants des QPV ou inscrite dans un processus de participation des habitants avéré,
- est innovante,
- s'adresse à un public de jeunes ou de femmes,
- est portée par plusieurs opérateurs (démarche partenariale, mutualisation).

PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de subvention devront comprendre les pièces administratives suivantes :

- courrier officiel de demande de subvention à l'attention de Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- Relevé d'Identité Bancaire.
- Pour les associations : liste des membres du Conseil d'Administration, liste des membres du bureau, statuts, copie du récépissé de déclaration.
- Dossier de demande de subvention (un exemplaire en version numérique et un exemplaire original en version papier) signé par le représentant légal de l'association ou le porteur de projet.

Les dossiers complets seront étudiés par un **comité de sélection présidé par le Vice-Président en charge de la Politique de la Ville**. Ce comité sera composé de personnalités reconnues pour leur action en faveur de la Politique de la Ville, d'élus, de techniciens de la CALL et d'habitants.

CALENDRIER

12 Février 2020	Lancement de l'AMI
24 avril	Date limite de dépôt des candidatures
Mai	Instruction des dossiers
Juin	Jury de sélection
Septembre	Délibération pour versement des subventions

CONTACTS :

Pour toute information contacter le **service Politique de la Ville de la CALL** :

Responsable : Sophie MOLLET

Mail : contratdeville_app@agglo-lenslievin.fr

Téléphone : 03 21 790 528

ANNEXE :

CALL – Quartiers éligibles à la Politique de la Ville 2014 - 2022

Code_QP	Nom_QP	Commune(s)
QP062002	Camus	Angres
QP062016	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Hulluch (Haisnes)
QP062019	République - Cité 4 (NPNRU)	Avion
QP062020	Cité Des Brebis	Bully-les-Mines/Mazingarbe
QP062021	Cité Du Transvaal - Centre	Fouquières-lez-Lens/Billy-Montigny
QP062022	Cité 5 - Cité 11	Grenay/Loos-en-Gohelle
QP062023	Cité Bellevue	Harnes
QP062024	Cité 12-14 (NPNRU)	Lens
QP062025	Grande Résidence	Lens/Vendin-le-Vieil/Loison-sous-Lens
QP062026	Cité 2	Lens
QP062027	Sellier Cité 4	Lens/Eleu-dit-Leauwette
QP062028	Calonne - Marichelles - Vent De Bise (NPNRU)	Liévin
QP062029	Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	Liévin/Lens/Loos-en-Gohelle
QP062030	Blum - Salengro - 109	Liévin
QP062031	3 Cités	Mazingarbe
QP062032	Cité 10	Sains-en-Gohelle
QP062033	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	Sallaumines
QP062034	Quartier du 3/15	Sallaumines/Méricourt
QP062035	Cité Des Taberneaux	Wingles
QP062045	Quartier Du Maroc - La Canche	Méricourt (Rouvroy)
QP062047	Languedoc - Cité 10	Billy-Montigny (Rouvroy)

Quartiers prioritaires inscrits au Contrat de Ville 2015-2020 de la CALL

